



Procès-Verbal du Conseil Municipal

Séance du 10 mars 2021

Sous la présidence d'Éric BEAUFORT

Secrétaire de séance Jean-Marc MAZAT

L'An deux mille vingt et un et le dix mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle polyvalente pour des raisons sanitaires, sous la présidence de M. Eric BEAUFORT, Maire.

Membres présents :

M^{mes} Sylvie BLANCHARD, Roselyne BURON, Rita ERIGONI, Hélène JOSSE RAND, Joëlle KRUCHTEN, Florence LA ROSA, Valérie MARZOLLA, Pamela NESTEROVITCH

MM. Alain BENGUIGUI, Sébastien BOUSSELIN, Michel BOZZACO COLONA, Rémy BRUNETTI, Michel COLLET, Philippe DORKEL, Alain GONARD, Guillaume LARDON, Jean-Marc MAZAT, Bruno PICHAT, Olivier RIGAUD, Serge THEBAULT

Absents excusés :

M^{me} Annie BERLAND qui donne pouvoir à M^{me} Roselyne BURON

M^{me} Christine CASTEUR qui donne pouvoir à M^{me} Roselyne BURON

M^{me} Frédérique CHRISTIN qui donne pouvoir à M. Guillaume LARDON

M^{me} Marie DOMINGUEZ qui donne pouvoir à M. Eric BEAUFORT

M^{me} Lene NOVELLA qui donne pouvoir à M^{me} Sylvie BLANCHARD

M. Bernard GUERS qui donne pouvoir à M. Michel COLLET

Secrétaire de séance : M. Jean-Marc MAZAT

En préalable à la réunion, Mesdames OLLIER, PINOT et RICHARD de l'association Lieux Accueil Bébé (LAB) ont présenté le projet de Relais d'Assistant Maternel (RAM) itinérant aux conseillers.

Après s'être assuré du nombre requis de présents pour ouvrir la séance, M. le Maire a ouvert la séance du conseil.

M. MAZAT s'est porté volontaire pour assurer le secrétariat de séance. Sa candidature, soumise au vote, a été adoptée à l'unanimité.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 22 janvier 2021

M. le Maire a appelé les membres du Conseil Municipal à faire part de leurs éventuelles observations et commentaires à la suite de la communication du procès-verbal de la séance du 22 janvier 2021.

Commentaires et observations : vote unanime

2. Délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal

Conformément aux délibérations du 28 mai 2020 et du 1^{er} juillet 2020 portant délégation du Conseil Municipal à son profit, M. le Maire a informé le Conseil des décisions prises dans le cadre de ses délégations.

- Décision n°001/2021 – PATRIMOINE – Convention de location pour l'occupation d'une parcelle communale

M. le Maire a indiqué à l'Assemblée qu'il a décidé :

- **D'accepter** de signer la convention de location au profit de Monsieur et Madame Ludovic et Mélanie POLAK d'une parcelle de terrain communale cadastrée sous le n°1028 de la section A à Loyes au lieu-dit « la Sourde ».
- **De fixer** le montant de la location à 30 € par an, révisable annuellement selon les conditions fixées par la convention, charges récupérables en sus.
- Décision n°002/2021 – PATRIMOINE – Bail commercial avec l'EURL BOUCHERIE BAUCHART

M. le Maire a indiqué à l'Assemblée qu'il a décidé :

- **D'accepter** de signer le bail commercial au profit de l'EURL BOUCHERIE BAUCHART.
- **De fixer** le montant du loyer à 700 € HT par mois, révisable annuellement selon les conditions fixées par le bail, charges récupérables en sus,
- Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA)

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) qui autorise le Conseil municipal à déléguer en tout ou partie et pour la durée du mandat certaines attributions listées dans son article L.2122-22.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) qui impose au maire dans son article L 2121-23, de rendre compte, à chacune des réunions obligatoires du Conseil municipal, des décisions qu'il a prises dans le cadre de ces délégations.

D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article L. 211-2 ou au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code pour les opérations d'un montant inférieur à 500 000 €.

Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) pour lesquelles le Droit de Préemption Urbain (DPU) n'a pas été mis en œuvre :

- Bâtiment d'habitation, section A sous le n° 1391 sis 6 Lot Le Clos de la Chatillonnière.
- Bâtiment d'habitation, quartier 223, section B sous les n° 577-578-955 sis 288 Rue Royale.
- Terrains, quartier 253, section ZB sous les n° 244-247-242 sis « Les Sablons ».
- Terrains, quartier 223, section AK sous les n° 2-3 sis Route de Montaplan.
- Bâtiment d'habitation, quartier 223, section B sous les n° 622-770 sis 93 Rue de la Bombardière.
- Terrain, section A sous le n° 1730 sis « Au Raffour ».
- Terrains, section A sous les n° 1761-1766-1774 sis « Au Raffour ».
- Bâtiment d'habitation, section B sous le n° 1971 sis 18 Lotissement « Le Janivon ».

3. Délibération 01_02_2021 - Vote du compte de gestion 2020 - Budget général Commune

M. le Maire a exposé aux membres du Conseil Municipal le compte de gestion du budget général Commune établi par Madame Mireille PELTIER, receveur municipal du Trésor de Meximieux à la clôture de l'exercice.

M. le Maire l'a visé et a certifié que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures. Le compte de gestion a ensuite été soumis au vote.

*Ont voté pour : 27
Ont voté contre : 0
Se sont abstenus : 0*

4. Délibération 02_02_2021 - Vote du compte de gestion 2020 - Budget annexe Centre de Rencontres

M. le Maire a exposé aux membres du Conseil Municipal le compte de gestion du budget annexe Centre de Rencontres établi par Madame Mireille PELTIER, receveur municipal du Trésor de Meximieux à la clôture de l'exercice.

M. le Maire l'a visé et a certifié que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures. Le compte de gestion a ensuite été soumis au vote.

*Ont voté pour : 27
Ont voté contre : 0
Se sont abstenus : 0*

5. Délibération 03_02_2021 - Vote du compte de gestion 2020 - Budget annexe Salle Polyvalente

M. le Maire a exposé aux membres du Conseil Municipal le compte de gestion du budget annexe Salle Polyvalente établi par Madame Mireille PELTIER, receveur municipal du Trésor de Meximieux à la clôture de l'exercice.

M. le Maire l'a visé et a certifié que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures. Le compte de gestion a ensuite été soumis au vote.

*Ont voté pour : 27
Ont voté contre : 0
Se sont abstenus : 0*

6. Délibération 04_02_2021 - Vote du compte de gestion 2020 - Budget annexe Salle Polyvalente

M. le Maire a exposé aux membres du Conseil Municipal le compte de gestion du budget annexe Assainissement établi par Madame Mireille PELTIER, receveur municipal du Trésor de Meximieux à la clôture de l'exercice.

M. le Maire l'a visé et a certifié que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures. Le compte de gestion a ensuite soumis au vote.

*Ont voté pour : 27
Ont voté contre : 0
Se sont abstenus : 0*

7. Délibération 05_02_2021 - Vote du compte de gestion 2020 - Budget annexe Commerce

M. le Maire a exposé aux membres du Conseil Municipal le compte de gestion du budget annexe Commerce établi par Madame Mireille PELTIER, receveur municipal du Trésor de Meximieux à la clôture de l'exercice.

M. le Maire l'a visé et a certifié que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures. Le compte de gestion a ensuite été soumis au vote.

Ont voté pour : 27

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 0

8. Délibération 06_02_2021 - Vote du compte de gestion 2020 - Budget annexe Lotissement

M. le Maire a exposé aux membres du Conseil Municipal le compte de gestion du budget annexe Commerces établi par Madame Mireille PELTIER, receveur municipal du Trésor de Meximieux à la clôture de l'exercice.

M. le Maire l'a visé et a certifié que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures. Le compte de gestion a ensuite été soumis au vote.

Ont voté pour : 27

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 0

9. Délibération n°07_02_2021 - Vote du compte administratif 2020 - Budget général Commune

M. le Maire a rappelé au Conseil Municipal qu'il convient d'approuver le compte administratif de l'année 2020 du budget général Commune tel qu'il le présente ci-après :

	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses/Déficits	Recettes/Excédents	Dépenses/Déficits	Recettes/Excédents	Dépenses/Déficits	Recettes/Excédents
Résultat reporté (001 ou 002 en N-1)	323 952,48		852 852,45		1 176 804,93	
Opérations exercice	1 027 942,66	607 908,74	2 129 688,30	2 458 754,70	3 157 630,96	3 066 663,44
Résultat de l'exercice	-420 033,92		329 066,40		-90 967,52	
Résultat de clôture	-96 081,44		1 181 918,85		1 085 837,41	
RAR à reporter	188 514,23	288 855,11				
Résultat RAR à reporter	100 340,88					
Part à affecter au 1068	200 000,00					
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	-96 081,44					
002 Résultat de fonctionnement reporté (Excédent)			981 918,85			
Solde disponible en investissement	204 259,44					

Conformément aux dispositions réglementaires, M. le Maire ne pouvant participer au vote au cours de la séance où le Conseil Municipal débat sur le compte administratif, ce dernier s'est retiré et a proposé d'élire, M^{me} ERIGONI Rita, Premier Adjoint au Maire, Présidente de séance pour le vote du compte administratif.

Ont voté pour : 25 (M. le Maire et M^{me} DOMINGUEZ, représentée par M. le Maire, ne prennent pas part au vote)

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 0

10. Délibération 08_02_2021 - Vote du compte administratif 2020 - Budget annexe Centre de Rencontres

M. le Maire a rappelé au Conseil Municipal qu'il convient d'approuver le compte administratif de l'année 2020 du budget annexe du Centre de Rencontres tel qu'il le présente ci-après

	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses/Déficits	Recettes/Excédents	Dépenses/Déficits	Recettes/Excédents	Dépenses/Déficits	Recettes/Excédents
Résultat reporté (001 ou 002 en N-1)	1 540,63		0,00		1 540,63	
Opérations exercice	12 742,35	1 253,52	65 372,84	84 526,25	78 115,19	85 779,77
Résultat de l'exercice	-11 488,83		19 153,41		7 664,58	
Résultat de clôture	-9 948,20		19 153,41		9 205,21	
RAR à reporter	19 347,80	130 620,00				
Résultat RAR à reporter	111 272,20					
Part à affecter au c/1068	19 153,41					
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	-9 948,20					
002 Résultat de fonctionnement reporté (Excédent)			0,00			
Solde disponible en investissement	120 477,41					

Conformément aux dispositions réglementaires, M. le Maire ne pouvant participer au vote au cours de la séance où le Conseil Municipal débat sur le compte administratif, ce dernier s'est retiré et a proposé d'élire, M^{me} ERIGONI Rita, Premier Adjoint au Maire, Présidente de séance pour le vote du compte administratif.

Ont voté pour : 25 (M. le Maire et M^{me} DOMINGUEZ, représentée par M. le Maire, ne prennent pas part au vote)

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 0

11. Délibération 09_02_2021 – Vote du compte administratif 2020 – Budget annexe Salle Polyvalente

M. le Maire a rappelé au Conseil municipal qu'il convient d'approuver le compte administratif de l'année 2020 du budget annexe Salle Polyvalente tel qu'il le présente ci-après :

	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses/Déficits	Recettes/Excédents	Dépenses/Déficits	Recettes/Excédents	Dépenses/Déficits	Recettes/Excédents
Résultat reporté (001 ou 002 en N-1)	-38 255,00		0,00		-38 255,00	
Opérations exercice	47 405,19	38 991,17	57 014,46	106 134,25	104 419,65	145 125,42
Résultat de l'exercice	-8 414,02		49 119,79		40 705,77	
Résultat de clôture	-46 669,02		49 119,79		2 450,77	
RAR à reporter	0,00	0,00				
Part à affecter au c/1068	49 119,79					
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	-46 669,02					
002 Résultat de fonctionnement reporté (Excédent)			0,00			
Solde disponible en investissement	2 450,77					

Conformément aux dispositions réglementaires, M. le Maire ne pouvant participer au vote au cours de la séance où le Conseil Municipal débat sur le compte administratif, ce dernier s'est retiré et a proposé d'élire, M^{me} ERIGONI Rita, Premier Adjoint au Maire, Présidente de séance pour voter le compte administratif.

Ont voté pour : 25 (M. le Maire et M^{me} DOMINGUEZ, représentée par M. le Maire, ne prennent pas part au vote)

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 0

12.Délibération 10_02_2021 - Vote du compte administratif 2020 - Budget annexe Assainissement

M. le Maire a rappelé au Conseil Municipal qu'il convient d'approuver le compte administratif de l'année 2020 du budget annexe Assainissement tel qu'il le présente ci-après :

	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses/Déficits	Recettes/Excédents	Dépenses/Déficits	Recettes/Excédents	Dépenses/Déficits	Recettes/Excédents
Résultat reporté (001 ou 002 en N-1)	18 678,98		0,00		18 678,98	
Opérations exercice	851 045,62	1 117 428,40	125 237,27	258 502,09	976 282,89	1 375 930,49
Résultat de l'exercice	266 382,78		133 264,82		399 647,60	
Résultat de clôture	285 061,76		133 264,82		418 326,58	
RAR à reporter	162 921,24	213 963,00				
Résultat RAR à reporter	51 041,76					
Part à affecter au c/1068	133 264,82					
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	285 061,76					
002 Résultat de fonctionnement reporté (Excédent)			0,00			
Solde disponible en investissement	469 368,34					

Conformément aux dispositions réglementaires, M. le Maire ne pouvant participer au vote au cours de la séance où le Conseil Municipal débat sur le compte administratif, ce dernier s'est retiré et a proposé d'élire, M^{me} ERIGONI Rita, Premier Adjoint au Maire, Présidente de séance pour voter le compte administratif.

Ont voté pour : 25 (M. le Maire et M^{me} DOMINGUEZ, représentée par M. le Maire, ne prennent pas part au vote)

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 0

13.Délibération 11_02_2021 - Vote du compte administratif 2020 – Budget annexe Commerce

M. le Maire a rappelé au Conseil municipal qu'il convient d'approuver le compte administratif de l'année 2020 du budget annexe du Commerce tel qu'il le présente ci-après :

	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses/Déficits	Recettes/Excédents	Dépenses/Déficits	Recettes/Excédents	Dépenses/Déficits	Recettes/Excédents
Résultat reporté (001 ou 002 en N-1)	-4 640,88		3 613,52		-1 027,36	
Opérations exercice	382 048,95	555 400,40	7 421,11	17 440,57	389 470,06	572 840,97
Résultat de l'exercice	173 351,45		10 019,46		183 370,91	
Résultat de clôture	168 710,57		13 632,98		182 343,55	
RAR à reporter	5 000,00	0,00				
Résultat RAR à reporter	-5 000,00					
Part à affecter au c/1068	13 632,98					
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	168 710,57					
002 Résultat de fonctionnement reporté (Excédent)			0,00			
Solde disponible en investissement	177 343,55					

Ont voté pour : 25 (M. le Maire et M^{me} DOMINGUEZ, représentée par M. le Maire, ne prennent pas part au vote)

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 0

14. Délibération 12_02_2021 - Vote du compte administratif 2020 – Budget annexe Lotissement

M. le Maire a rappelé au Conseil municipal qu'il convient d'approuver le compte administratif de l'année 2020 du budget annexe du Lotissement tel qu'il le présente ci-après :

	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses/Déficits	Recettes/Excédents	Dépenses/Déficits	Recettes/Excédents	Dépenses/Déficits	Recettes/Excédents
Résultat reporté (001 ou 002 en N-1)	-4 048,00		13 450,42		9 402,42	
Opérations exercice	0,00	0,00	0,00	2 676,99	0,00	2 676,99
Résultat de l'exercice	0,00		2 676,99		2 676,99	
Résultat de clôture	-4 048,00		16 127,41		12 079,41	
RAR à reporter	0,00	0,00				
Part à affecter au c/1068	0,00					
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	-4 048,00					
002 Résultat de fonctionnement reporté (Excédent)			16 127,41			

Conformément aux dispositions réglementaires, M. le Maire ne pouvant participer au vote au cours de la séance où le Conseil Municipal débat sur le compte administratif, ce dernier s'est retiré et a proposé d'élire, M^{me} ERIGONI Rita, Premier Adjoint au Maire, Présidente de séance pour le vote du Compte administratif.

Ont voté pour : 25 (M. le Maire et M^{me} DOMINGUEZ, représentée par M. le Maire, ne prennent pas part au vote)

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 0

15. Délibération 13_02_2021 - Affectation du résultat - Budget général Commune

Le conseil municipal après avoir approuvé le compte administratif du budget général Commune de l'exercice 2020 le 10 mars 2021,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

Un excédent de fonctionnement : 329 066,40 €

Un excédent reporté de : 852 852,45 €

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 1 181 918,85 €

Un déficit d'investissement de : 420 033,92 €

Un excédent reporté de : 323 952,48 €

Soit besoin de financement de : 96 081,44 €

Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2020 comme suit :

Affectation en réserve (1068) : 200 000,00 €

Résultat de fonctionnement reporté (002) Excédent 981 918,85 €

Résultat d'investissement reporté (001) déficit 96 081,44 €

Ont voté pour : 27

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 0

16. Délibération 14_02_2021 - Affectation du résultat - Budget annexe Centre de Rencontres

Le conseil municipal après avoir approuvé le compte administratif du budget annexe Centre de Rencontres de l'exercice 2020 le 10 mars 2021,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

Un excédent de fonctionnement :	19 153,41 €
Un excédent reporté de :	0,00 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	19 153,41 €
Un déficit d'investissement de :	- 11 488,43 €
Un excédent reporté de :	1 540,63 €
Soit un besoin en financement de :	- 9 948,20 €

Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2020 comme suit :

Affectation en réserve (1068) :	19 153,41 €
Résultat d'investissement reporté (001) déficit	9 948,20 €

Ont voté pour : 27

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 0

17.Délibération 15_02_2021 - Affectation du résultat - Budget annexe Salle Polyvalente

Le conseil municipal après avoir approuvé le compte administratif du budget annexe Salle Polyvalente de l'exercice 2020 le 10 mars 2021,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

Un excédent de fonctionnement :	49 119,79 €
Un excédent reporté de :	0,00 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	49 119,79 €
Un déficit d'investissement de :	- 8 414,02 €
Un déficit reporté de :	- 38 255,00 €
Soit un besoin de financement de :	46 669,02 €

Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2020 comme suit :

Affectation en réserve (1068) :	49 119,79 €
Résultat d'investissement reporté (001) Déficit	- 46 699,02 €

Ont voté pour : 27

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 0

18.Délibération 16_02_2021 - Affectation du résultat - Budget annexe Assainissement

Le conseil municipal après avoir approuvé le compte administratif du budget annexe Assainissement de l'exercice 2020 le 10 mars 2021,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

Un excédent de fonctionnement :	133 047,45 €
Un résultat reporté de :	0,00 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	133 047,45 €
Un déficit d'investissement de :	- 115 210,34 €
Un excédent reporté de :	285 061,76 €
Soit un excédent d'investissement de :	169 851,42 €

Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2020 comme suit :

Affectation en réserve (1068) : 133 047,45 €
Résultat d'investissement reporté (001) : Excédent 169 851,42 €

Ont voté pour : 27
Ont voté contre : 0
Se sont abstenus : 0

19.Délibération 17_02_2021 - Affectation du résultat - - Budget annexe Commerce

Le conseil municipal après avoir approuvé le compte administratif du budget annexe Commerces de l'exercice 2020 le 10 mars 2021,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

Un excédent de fonctionnement : 10 019,46 €
Un résultat reporté de : 3 613,52 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 13 632,98 €
Un excédent d'investissement de : 173 351,45 €
Un déficit reporté de : - 4 640,88 €
Soit un excédent d'investissement cumulé de : 168 710,57 €

Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2020 comme suit :

Affectation en réserve (1068) : 13 632,98 €
Résultat d'investissement reporté (001) Excédent 168 710,57 €

Ont voté pour : 27
Ont voté contre : 0
Se sont abstenus : 0

20.Délibération 18_02_2021 - Affectation du résultat - Budget annexe Lotissement

Le conseil municipal après avoir approuvé le compte administratif du budget annexe Lotissement de l'exercice 2020 le 10 mars 2021,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

Un résultat de fonctionnement : 2 676,99 €
Un excédent reporté de : 13 450,42 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 16 127,41 €
Un résultat d'investissement de : 0,00 €
Un résultat reporté de : - 4 048,00 €
Soit un besoin de financement de : 4 048,00 €

Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2020 comme suit :

Résultat de fonctionnement reporté (002) Excédent 16 127,41 €
Résultat d'investissement reporté (001) : Déficit..... 4 048,00 €

Ont voté pour : 27
Ont voté contre : 0
Se sont abstenus : 0

21. Délibération 19_02_2021 - Débat d'orientation budgétaire 2020

M. le Maire a rappelé que la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires s'impose dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif, lequel est prévu le 09 avril 2021.

En accord avec la commission finances, il a présenté les orientations budgétaires qu'il a proposé de fixer pour l'exercice 2021 concernant le budget principal de la Commune et les budgets annexes « Centre de Rencontres », « Salle Polyvalente », « Assainissement », « Lotissement » et « Commerces », conformément aux rapports d'orientations budgétaires et au document détaillé remis. Le rapport d'orientation budgétaire est annexé au présent procès-verbal.

M. le Maire a souhaité faire un focus sur le personnel communal et a souligné que le nombre d'agents en Equivalents Temps Plein (ETP) est en-dessous du nombre moyen d'agents correspondant à la strate de la Commune (58 en moyenne, 28 pour la Commune), même si la Commune ne comprend pas de périscolaire en régie, ce qui correspond à environ 15 ETP.

Il a ajouté que le coût de personnel pourrait être en augmentation si un agent de catégorie A est recruté au poste de Directeur des Services Techniques ; ce coût est d'ores et déjà pris en compte pour le budget 2021.

Enfin, M. le Maire a rappelé l'évolution de l'endettement consolidé de la Commune et de son extinction naturelle.

Ont pris acte et ont donné leur accord : 27

22. Délibération 20_02_2021 - Taux de transfert de charges aux différents budgets annexes 2021

M. le Maire a rappelé que le Budget Principal supporte des charges de personnel administratif et technique dont les missions relèvent des budgets annexes. Afin de respecter le principe de sincérité budgétaire, il est proposé d'introduire dans les budgets 2021, le remboursement des frais de personnel (salaires + charges associées) par les budgets annexes Assainissement, Centre de Rencontres, Salle Polyvalente et Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), selon la grille suivante.

BUDGET	SERVICE	Taux des Frais annuels	Equivalent temps passé en mois
CCAS	Administratif - DGS	5%	0,6
	Administratif - Accueil	5%	0,6
	Administratif – Responsable gestion financière	5%	0,6
	Animation – Responsable Animation	100%	12
SALLE POLYVALENTE	Administratif – Responsable gestion financière	5 %	0,6
	Administratif – Responsable gestion des salles	5 %	0,6
	Ménage – Agent technique	3 %	0,4
	Technique – Agent technique	3 %	0,4
CENTRE INNOVANCE	Administratif – Responsable gestion financière	7 %	0,8
	Ménage – Agent technique	5 %	0,6
	Technique – Agent technique	5 %	0,6
ASSAINISSEMENT	Administratif - DGS	20 %	2,4
	Administratif – Responsable gestion financière	12 %	1,0
	Technique – DST	15 %	1,8

Il a été proposé à l'Assemblée de valider cette répartition.

Ont voté pour : 27

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 0

23. Délibération 21_02_2021 – Offre de concours M. et M^{me} David et Victoria FINA – Extension du réseau des eaux usées - chemin du Tour

M. le Maire a informé l'Assemblée de la proposition de M. et M^{me} FINA de participer aux coûts des travaux d'extension du réseau d'assainissement collectif pour la création de trois branchements sur le chemin du Tour, ces personnes ayant un intérêt à agir pour favoriser la salubrité de leur propriété qui dispose actuellement d'un assainissement non collectif.

Les travaux liés à l'offre de concours que propose de valider M. et M^{me} FINA consistent en la création d'un réseau d'assainissement, ces derniers détenant une propriété donnant sur le chemin du Tour et qui peut être raccordée à cette canalisation d'assainissement.

M. et M^{me} FINA offriraient ainsi à la collectivité de participer au financement des travaux d'extension du réseau d'assainissement collectif pour la création de trois branchements sur le chemin du Tour. Ces travaux ne comprenant pas les travaux de disconnexion de la fosse d'assainissement non collectif préexistante et le branchement de la sortie de fosse sur le branchement réalisé sur la voie publique, ainsi que la vidange de la fosse préexistante qui restent à la charge de l'offrant.

M. le Maire a donné lecture au Conseil de la convention à intervenir.

La proposition de M. et M^{me} FINA répond pleinement aux conditions posées par la jurisprudence pour la qualification d'offres de concours, à savoir une contribution à l'exécution d'un travail public auquel la personne privée a intérêt.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal d'accepter l'offre de concours de M. et M^{me} FINA, qui propose de participer à hauteur de 27.34 % du montant hors taxe des travaux liés au réseau d'assainissement, soit une prise en charge de 4 978.86 €.

Dans le cadre de cette offre, M. le Maire souhaite proposer d'exonérer M. et M^{me} FINA du paiement de la participation pour l'assainissement collectif (PAC) pour les constructions concernées par cette extension de réseau.

M. le Maire a proposé à l'Assemblée d'accepter cette offre de concours et les modalités définies.

Ont voté pour : 27

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 0

24. Délibération 22_02_2021 – Offre de concours de M. Thierry PASTOR et M^{me} Agnès MANIGAND - Extension du réseau des eaux usées – 149 chemin du Tour

M. le Maire a informé l'Assemblée de la proposition de M^{me} MANIGAND et M. PASTOR de participer aux coûts des travaux d'extension du réseau d'assainissement collectif pour la création de trois branchements sur le chemin du Tour, ces personnes ayant un intérêt à agir pour favoriser la salubrité de leur propriété qui dispose actuellement d'un assainissement non collectif.

Les travaux liés à l'offre de concours que propose de valider M^{me} MANIGAND et M. PASTOR consistent en la création d'un réseau d'assainissement, ces derniers détenant une propriété donnant sur le chemin du Tour et qui peut être raccordée à cette canalisation d'assainissement.

M^{me} MANIGAND et M. PASTOR offriraient ainsi à la collectivité de participer au financement des travaux d'extension du réseau d'assainissement collectif pour la création de trois branchements sur le chemin du Tour. Ces travaux ne comprenant pas les travaux de disconnexion de la fosse d'assainissement non collectif préexistante et le branchement de la sortie de fosse sur le branchement réalisé sur la voie publique, ainsi que la vidange de la fosse préexistante qui restent à la charge de l'offrant.

M. le Maire a donné lecture au Conseil de la convention à intervenir.

La proposition de M^{me} MANIGAND et M. PASTOR répond pleinement aux conditions posées par la jurisprudence pour la qualification d'offres de concours, à savoir une contribution à l'exécution d'un travail public auquel la personne privée a intérêt.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal d'accepter l'offre de concours de M^{me} MANIGAND et M. PASTOR, qui propose de participer à hauteur de 36.33 % du montant hors taxe des travaux liés au réseau d'assainissement, soit une prise en charge de 6 614,42 €.

Dans le cadre de cette offre, M. le Maire a proposé d'exonérer M^{me} MANIGAND et M. PASTOR du paiement de la participation pour l'assainissement collectif (PAC) pour les constructions concernées par cette extension de réseau.

M. le Maire a proposé à l'Assemblée d'accepter cette offre de concours et les modalités définies.

Ont voté pour : 27

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 0

25. Délibération 23_02_2021 - Offre de concours de M^{me} Corine HEHLEN-JANOT – Extension du réseau des eaux usées – 149 chemin du Tour

M. le Maire a informé l'Assemblée de la proposition de M^{me} HELHEN-JENOT Corine de participer aux coûts des travaux d'extension du réseau d'assainissement collectif pour la création de trois branchements sur le chemin du Tour, ces personnes ayant un intérêt à agir pour favoriser la salubrité de leur propriété qui dispose actuellement d'un assainissement non collectif.

Les travaux liés à l'offre de concours que propose de valider M^{me} HELHEN-JENOT Corine consistent en la création d'un réseau d'assainissement, cette dernière détenant une propriété donnant sur le chemin du Tour et qui peut être raccordée à cette canalisation d'assainissement.

M^{me} HELHEN-JENOT Corine offrirait ainsi à la collectivité de participer au financement des travaux d'extension du réseau d'assainissement collectif pour la création de trois branchements sur le chemin du Tour. Ces travaux ne comprenant pas les travaux de disconnexion de la fosse d'assainissement non collectif préexistante et le branchement de la sortie de fosse sur le branchement réalisé sur la voie publique, ainsi que la vidange de la fosse préexistante qui restent à la charge de l'offrant.

M. le Maire a donné lecture au Conseil de la convention à intervenir.

La proposition de M^{me} HELHEN-JENOT Corine répond pleinement aux conditions posées par la jurisprudence pour la qualification d'offres de concours, à savoir une contribution à l'exécution d'un travail public auquel la personne privée a intérêt.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal d'accepter l'offre de concours de M^{me} HELHEN-JENOT Corine, qui propose de participer à hauteur de 36.33 % du montant hors taxe des travaux liés au réseau d'assainissement, soit une prise en charge de 6 614,42 €.

Dans le cadre de cette offre, M. le Maire a proposé d'exonérer M^{me} HELHEN-JENOT Corine du paiement de la participation pour l'assainissement collectif (PAC) pour les constructions concernées par cette extension de réseau.

M. le Maire a proposé à l'Assemblée d'accepter cette offre de concours et les modalités définies.

Voix pour : 27

Voix contre : 0

Abstention : 0

26. Délibération 24_02_2021 - Modification du tableau des effectifs de la collectivité

M. le Maire a informé l'Assemblée de la nécessité de mettre à jour le tableau des effectifs municipaux.

En effet, le départ à la retraite du responsable du Centre Technique Municipal et l'évolution des besoins de la collectivité nécessite le recrutement d'un Directeur des Services Techniques, manager confirmé et disposant d'une technicité spécifique dans l'ingénierie de projet en capacité à soulager la Direction Générale des services.

Il est donc nécessaire de créer un emploi à temps complet de Directeur des Services Techniques au grade d'ingénieur relevant de la catégorie A du cadre des emplois des ingénieurs territoriaux à raison de 35 heures hebdomadaires qui assurera, notamment, les missions suivantes :

- Coordonner et animer l'ensemble des interventions techniques de la Commune
- Superviser l'entretien du patrimoine communal (bâtiments, voirie, espaces verts)
- Organiser et encadrer le travail des agents des services techniques
- Représenter la Commune sur le plan technique et financier lors de la phase de programmation, conception et réalisation de projets en assurant la maîtrise d'œuvre
- Rechercher des investisseurs extérieurs
- Assister le directeur général des services dans la recherche de tiers investisseurs
- Conseiller et être force de proposition auprès des élus dans son domaine d'activité

En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions pourront être exercées par un agent contractuel relevant de la catégorie A en application de l'article 3-3 2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 précitée qui autorise le recrutement d'un agent contractuel pour occuper un emploi permanent lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient, et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par la présente loi. Il devra dans ce cas justifier d'un diplôme de niveau 7 et d'une expérience significative dans la maîtrise d'ouvrage.

La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade d'ingénieur territorial. La rémunération sera déterminée en prenant en compte, notamment, les fonctions occupées, l'expérience et le profil de l'agent contractuel.

M. le Maire a proposé aux conseillers d'accepter ces modifications au tableau des effectifs municipaux à compter du 11 mars 2021.

Le tableau des effectifs à jour est joint ci-dessous.

Tableau des emplois

Filière	Emploi	Nbre de poste	Poste pourvu	Cadre d'emplois	Cat.	Groupe de fonction
	Emplois permanents à temps complet					
Administrative						
	Directeur Général des Services d'une commune de 2000 à 5000 habitants	1	1	Attaché Territorial	A	A1
	Directeur Général des Services d'une commune de 2000 à 5000 habitants	1	0	Rédacteur Territorial	B	B1
	Directeur Général Adjoint	1	0	Rédacteur Territorial	B	B1
	Responsable Gestionnaire comptabilité/ RH	1	1	Adjoint administratif	C	C1
	Agent d'accueil et secrétaire au service de l'urbanisme	1	1	Adjoint administratif	C	C4
	Agent gestion des salles – Cimetières – Commandes	1	1	Adjoint administratif	C	C3
	Agent d'accueil – Etat-civil – Elections	1	1	Adjoint administratif	C	C3
	Agent en charge des ressources humaines	1	1	Adjoint administratif	C	C2
	Agent administratif polyvalent	5	2	Adjoint administratif	C	C4/C5
	Agent polyvalent assistantat de direction/ secrétariat général/ communication	1	1	Adjoint administratif	C	C2
	Agent encadrant service à la population	1	1	Adjoint administratif	C	C2

Police Municipale						
	Agent de police municipale	2	1	Brigadier	C	
Social						
	Agent des écoles maternelles	4	4	ATSEM	C	C4
	Agent polyvalent en charge des enfants et du ménage	1	0	Adjoint technique	C	C4
Culturelle						
	Agent polyvalent en charge de la bibliothèque et de la communication	1	0	Adjoint du patrimoine	C	C4
Technique						
	Responsable des Services Techniques	1	0	Ingénieur Territorial	A	A2
	Responsable des Services Techniques	1	0	Technicien Territorial	B	B2
	Responsable du Centre Technique Municipal	1	1	Agent de maitrise	C	C1
	Responsable bâtiment	1	0	Adjoint Technique	C	C1
	Responsable voirie/espaces verts	1	1	Adjoint Technique	C	C2
	Ouvrier polyvalent affecté à la voirie, aux espaces verts et aux bâtiments	8	6	Adjoint Technique	C	C4/C5
	Ouvrier polyvalent affecté à l'entretien et au nettoyage des bâtiments communaux	4	3	Adjoint technique	C	C5
	Agent occasionnel	1	0	Adjoint Technique	C	
Animation						
	Agent d'animation du CCAS	1	1	Adjoint d'animation	C	C4

	Emplois permanents à temps non complet					
Culturelle						
20h	Responsable bibliothèque	1	1	Adjoint du patrimoine	C	C4
Administrative						
17h	Agent administratif polyvalent	1	0	Adjoint administratif	C	C4
Animation						
18h	Agent d'animation du CCAS	1	0	Adjoint d'animation	C	C4
Social						
20h	Agent polyvalent en charge des enfants et du ménage	1	0	Adjoint technique	C	C4
Filière	Emploi	Nbre de poste	Poste pourvu	Cadre d'emplois	Cat.	Groupe de fonction
	Emplois non permanents à temps complet					
Administrative						
	Agent d'animation du CCAS – Emploi d'avenir	1	0	Adjoint administratif	C	
Technique						
	Ouvrier polyvalent affecté au service de la voirie et des espaces verts et aux bâtiments – CAE-CEC/Emploi d'avenir	1	0	Adjoint Technique	C	
	Emplois non permanents à temps non complet					
Administrative						
Vacataire	Distribution des informations municipales	1	1	Adjoint administratif	C	
Scolaire et Péri-scolaire	Agent polyvalent en charge des enfants et du ménage	1	0			

Ont voté pour : 27
Ont voté contre : 0
Se sont abstenus : 0

27.Délibération 25_02_2021 - Création d'un jardin partagé sur des terrains communaux au lieu-dit « la Pie » - Autorisation

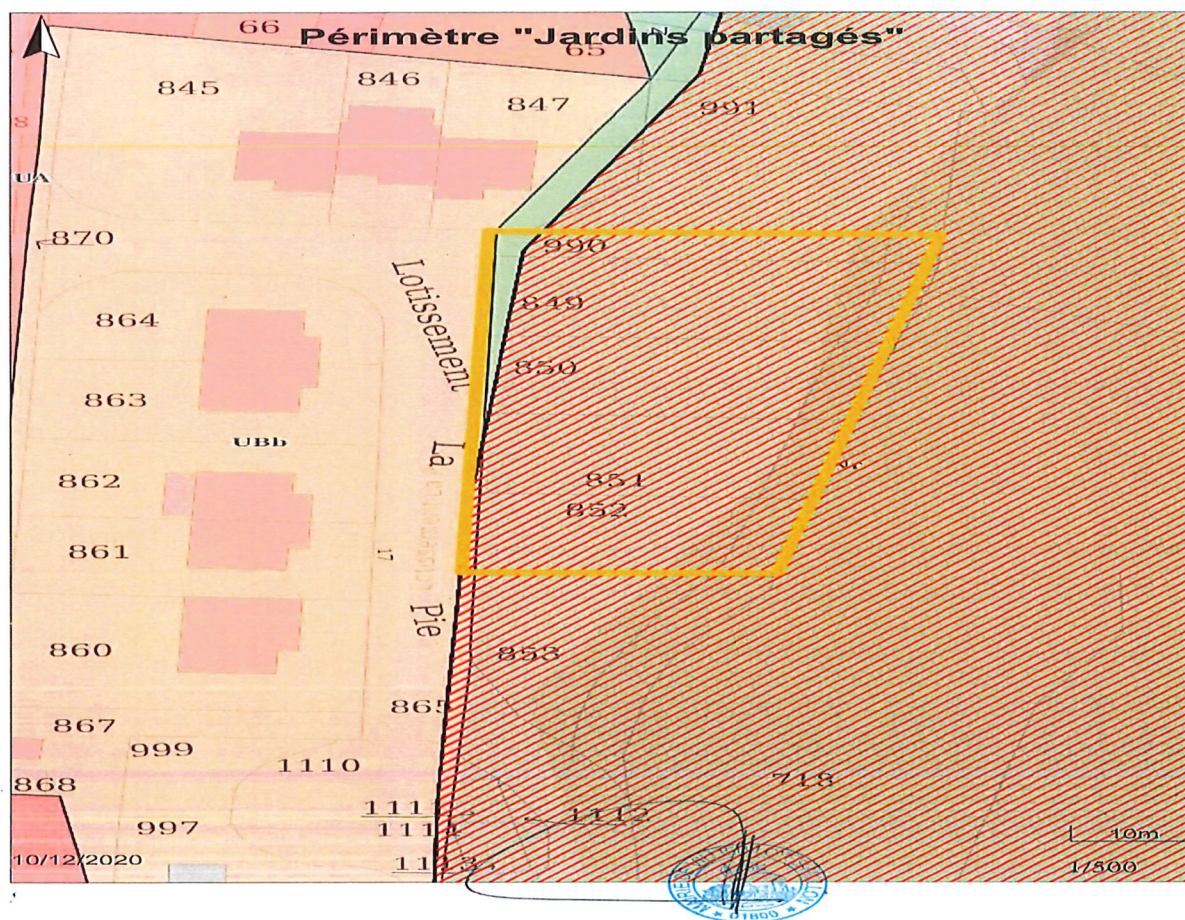
M. le Maire a indiqué à l'Assemblée qu'il a été décidé de modifier la nature des jardins en remplaçant le concept des jardins familiaux par celui de jardin partagé.

Considérant :

- Qu'il est nécessaire de réaliser sur des terrains communaux sis à Loyes, parcelles cadastrées 223 section B N°990, 849, 850, 851 et 852, un site de jardins partagés.
- Que cette installation sera échelonnée sur plusieurs années,
- Que le montant prévisionnel de ce projet reste à définir, les crédits seront prévus au budget principal de la commune pour participer au soutien des travaux réalisés par l'association en charge de la convention d'usage pour la gestion de ce jardin collectif,
- Que les travaux seront réalisés par l'association Fabriquer Initier Coopérer Agir (FICA) assistée des services municipaux qui réaliseront des travaux en régie,

M. le Maire a proposé **d'arrêter** le projet d'aménagement et de création d'un jardin partagé sur le site de Loyes, parcelles cadastrées 223 section B N°990, 849, 850, 851 et 852.

Il a informé l'Assemblée qu'une commission sera réunie à ce sujet le vendredi 12 mars 2021 à 18h00.



Ont voté pour : 27
Ont voté contre : 0
Se sont abstenus : 0

28. Délibération 26_02_2021 - Fibre optique – Convention de servitude avec le Syndicat d’Energie et d’e-communication de l’Ain – Parcelle B 2225 appartenant à la Commune

M. le Maire a rappelé aux membres de l’Assemblée que la société CIRCET a été mandatée par le Syndicat Intercommunal d’énergie et de e-communication de l’Ain (SIEA) pour le déploiement de la fibre optique sur la commune.

A cet effet, M. le Maire a informé les conseillers municipaux de la demande faite par la société CIRCET pour le passage du réseau optique en surplomb sur des supports de réseaux existants sur la parcelle cadastrée section B°2225 afin de permettre le déploiement du réseau de fibre optique sur la commune.

Cette autorisation fait l’objet d’une convention de servitude entre les deux parties qui prévoit les obligations respectives de chacune des parties, dans le cadre de la construction du réseau public pour la fibre optique des communes de l’Ain. Après en avoir donné lecture, M. le Maire a proposé de valider cette convention.

Voix pour : 27

Voix contre : 0

Abstention : 0

29. Délibération 27_02_2021 - Convention de servitude avec le Syndicat d’Energie et d’e-communication de l’Ain. Déploiement de la fibre optique – Parcelle A 145 appartenant à M. Henri BENAMRAN

M. le Maire a informé l’assemblée du courrier reçu le 25 janvier 2021 du Syndicat d’Energie et d’e-communication de l’Ain relatif à une demande de servitude de passage pour la réalisation de travaux d’alimentation électrique des armoires de communication, afférente au déploiement du réseau de fibre optique.

Dans ce cadre, le bureau d’étude EUCLYD a été mandaté par l’entreprise SBTP en charge des travaux afin de réaliser l’étude du réseau électrique. Ces travaux nécessiteront la pose de câbles basse tension souterrain sur la parcelle appartenant à Monsieur BENAMRAN Henri cadastrée section A n°145.

Dans ce cadre, le bureau d’étude EUCLYD, a fait parvenir une proposition de convention de servitude de tréfonds, afin d’autoriser la réalisation de ces travaux dont M. le Maire a donné lecture à l’Assemblée. M. le Maire a proposé à l’Assemblée de l’autoriser à signer cette convention.

Voix pour : 27

Voix contre : 0

Abstention : 0

30. Délibération 28_02_2021 - Convention de servitude avec le Syndicat d’Energie et d’e-communication de l’Ain. Déploiement de la fibre optique – Parcelle A 144 appartenant à M^{me} BARBIERI

M. le Maire a informé l’assemblée du courrier reçu le 25 janvier 2021 du Syndicat d’Energie et d’e-communication de l’Ain relatif à une demande de servitude de passage pour la réalisation de travaux d’alimentation électrique des armoires de communication, afférente au déploiement du réseau de fibre optique.

Dans ce cadre, le bureau d’étude EUCLYD a été mandaté par l’entreprise SBTP en charge des travaux afin de réaliser l’étude du réseau électrique. Ces travaux nécessiteront la pose de câbles basse tension souterrain sur la parcelle appartenant à Madame BARBIERI Josette cadastrées section A n°144.

Extrait de plan cadastral avec le projet reporté : Alimentation BT souterraine NRO 001 à VILLIEU LOYES MOLLON - DC24/083780



Voix pour : 27
Voix contre : 0
Abstention : 0

31. Questions diverses

Elections cantonales et départementales

Elles se dérouleront les dimanches 13 et 20 juin 2021. En raison du double scrutin, chaque membre de l'Assemblée est invité à se rendre disponible pour siéger au sein des bureaux de votes. Si d'autres personnes de leurs connaissances sont intéressées, elles sont les bienvenues.

Prochains conseils municipaux

Les prochaines réunions de l'Assemblée délibérante sont prévues :

- le vendredi 09 avril 2021 à 20h30.
- le vendredi 07 mai 2021 à 20h30.
- le mercredi 16 juin 2021 à 20h30.

Point sur la vie économique

- M. BAUCHART, boucher, a lancé les travaux d'aménagement du local commercial loué par la Commune. Il devrait rapidement débiter son activité.
- A la suite de l'annonce parue sur le site « SOS Village TF1 », un dentiste est venu visiter le local communal.
- La liquidation de l'activité du bar restaurant « le Saint-Pierre – chez Angel » est suivi par la société MJ SYNERGIE.

Tablettes

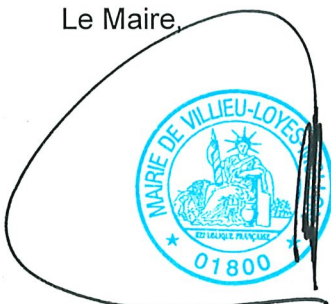
Afin de faciliter la dématérialisation de l'administration communale et ainsi favoriser des économies dans les frais de reproduction, une tablette est remise à chaque élu avec un procès-verbal de remise et la charte de l'élus local, cet outil étant dédié à leur activité d'élus communal.

MM. THEBAULT et BENGUIGUI ont indiqué à l'Assemblée que des ateliers de prise en main de ces dernières seraient organisés le samedi matin ou en semaine, selon les contraintes de chacun et chacune.

Aucune communication supplémentaire n'étant effectuée, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h40.

Ont signé au registre les membres présents
Pour copie conforme

Le Maire,



Le secrétaire de séance,

A blue ink signature, appearing to read 'H. Azal', is written over a horizontal line.

Eric BEAUFORT – Maire	Rita ERIGONI – 1ère adjointe	Alain GONARD – 2ème adjoint
Marie DOMINGUEZ – 3ème adjointe Donne pouvoir à Eric BEAUFORT	Serge THEBAULT – 4ème adjoint	Sylvie BLANCHARD – 5ème adjointe
Michel BOZZACO COLONA – 6ème adjoint	Florence LA ROSA – 7ème adjointe	Bruno PICHAT – 8ème adjoint
Alain BENGUIGUI - Conseiller municipal	Annie BERLAND - Conseillère municipale Donne pouvoir à Roselyne BURON	Sébastien BOUSSELIN – Conseiller municipal
Rémy BRUNETTI - Conseiller municipal	Roselyne BURON - Conseillère municipale	Christine CASTEUR - Conseillère municipale Donne pouvoir à Roselyne BURON
Frédérique CHRISTIN - Conseillère municipale Donne pouvoir à Guillaume LARDON	Michel COLLET - Conseiller municipal	Philippe DORKEL – Conseiller municipal
Bernard GUERS - Conseiller municipal Donne pouvoir à Michel COLLET	Hélène JOSSERAND - Conseillère municipale	Joëlle KRUCHTEN - Conseillère municipale
Guillaume LARDON - Conseiller municipal	Valérie MARZOLLA - Conseillère municipale	Jean-Marc MAZAT - Conseiller municipal
Paméla NESTEROVITCH - Conseillère municipale	Lene NOVELLA - Conseillère municipale Donne pouvoir à Sylvie BLANCHARD	Olivier RIGAUD - Conseiller municipal